

Draft

Remarques introductives faites par

S.E. M. Ali Djadda KAMPARD, Ministre du Commerce et de l'Industrie du Tchad,
Coordonnateur du Groupe des PMA au niveau Ministériel

Webinaire du Conseil du Commerce des Services de l'OMC

Performance des exportations de services des pays les moins avancés (PMA) et
facilitation de la mise en œuvre des préférences notifiées dans le cadre de la
dérogation relative aux services des PMA

Genève, le 2 juin 2021

Merci Monsieur le Président,
Mme la Directrice générale de l'OMC,
Mesdames, Messieurs les ambassadeurs,
Mesdames, Messieurs,

Je suis honoré de participer à cet important webinaire.

C'est l'occasion pour moi de partager quelques mots sur notre contexte, au nom de la coordination actuelle du Groupe des PMA de l'OMC, présidée à Genève, par Monsieur l'Ambassadeur Ahmad MAKAILA dont je salue son engagement.

Il est important de rappeler que les PMA ont été affectés de façon disproportionnée par le déclenchement de la pandémie de Covid-19 en raison de notre dépendance importante des services relatifs aux voyages et aux transports. Nous devons également garder à l'esprit que les pertes économiques subies par les PMA étaient plus importantes que dans le reste du monde.

Selon le Secrétariat de l'OMC, alors que le recul des exportations de services à partir du premier au troisième trimestre de l'année 2020 varient entre 7 % et 28% pour les pays non-PMA, les chiffres pour les PMA varient entre 11 % et 55%. Ces chiffres sont sous-jacents à la question de la concentration excessive des services dans certains secteurs des PMA et peut-être, du manque de diversification des destinations d'exportation.

Dans ce contexte, la dérogation concernant les services aux PMA visait à aider les fournisseurs de ces services à atteindre les marchés à l'échelle mondiale. Cela est encore plus important pendant cette période post-pandémique.

De grands progrès ont été accomplis et des jalons importants ont été atteints depuis 2011, date à laquelle la décision sur la dérogation relative aux services des PMA a été adoptée.

Le déclencheur de la mise en œuvre de cette décision dépendait des notifications des partenaires qui accordent des préférences. Nous avons vu aussi le nombre de notifications augmenter régulièrement, passant de 16 à 25, ce qui représente un bon progrès.

En outre, grâce à la décision de la Conférence Ministérielle de Nairobi, le Groupe des PMA a pu réajuster la durée des préférences jusqu'en 2030.

Contrairement aux marchandises, il est plus difficile d'évaluer l'efficacité des services d'utilisation des préférences. En particulier, la collecte de données pour signaler les avantages tangibles apportés aux fournisseurs de services des PMA est une tâche complexe compte tenu du manque de capacité des Membres.

De ce point de vue, ce webinaire est particulièrement opportun et important pour nous, car cela va nous permettre de savoir un peu plus sur l'expérience des fournisseurs de services des PMA en matière d'exportation de services au cours des deux dernières années ainsi que l'impact de la pandémie sur leurs opérations.

La situation d'urgence provoquée par la pandémie a contraint les gouvernements à prendre des mesures telles que des restrictions de voyage et des quarantaines obligatoires. Nous voyons aujourd'hui que même si certains pays assouplissent progressivement de telles mesures, d'autres types de mesures sont en cours d'adoption, comme l'obligation d'obtenir un passeport vaccinal.

L'adoption de mesures de ce genre met en lumière un autre aspect important qui distingue les PMA du reste du monde, qui est cette fracture numérique importante. En effet, les micro-petites et moyennes entreprises des pays développés ont démontré leur agilité et leur capacité à s'adapter rapidement à l'évolution de l'environnement en se tournant vers les plates-formes numériques pour offrir leurs services. C'est un aspect que nos Membres auraient du mal à imiter en raison de l'accès limité à Internet dans nos pays.

Ainsi, dans le cadre de notre réflexion sur les préférences des fournisseurs de services des PMA, nous devons également garder à l'esprit l'importance de combler ce fossé numérique et d'aider les fournisseurs à s'intégrer dans la nouvelle économie et la sphère numérique. Nous devons donc penser de manière holistique aux défis et aux obstacles auxquels sont confrontés les fournisseurs de services des PMA, car l'environnement actuel évolue rapidement et le contexte selon lequel la décision initiale de dérogation a été prise et les notifications soumises a tout à fait changé.

Nous devons également tenir compte des possibilités et des tendances dans la prolifération des différents types de services. Néanmoins, ce contexte peut avoir en particulier, une incidence importante pour les PMA. Lorsque nous parlons de préférences, elles doivent être considérées dans le contexte de la structure économique sous-tendant le commerce mondial et des opportunités potentielles qui sont débloquées.

Essentiellement, la décision de dérogation et les notifications connexes constituent un point de départ. Toutefois, le chemin est encore long pour les fournisseurs de services des PMA afin qu'ils puissent tirer pleinement parti des avantages étendus. Il est clair que des initiatives telles que le webinaire d'aujourd'hui doivent être encouragées sur une base continue et régulière afin de favoriser le dialogue sur les besoins et les défis auxquels sont confrontés les fournisseurs de services des PMA ainsi que leurs utilisateurs.

La technologie peut uniformiser les règles du jeu en aidant à diffuser l'information plus rapidement et à grande échelle. De telles initiatives peuvent surtout promouvoir le partage d'expériences ainsi qu'une plus grande transparence sur ce qui se passe réellement sur le terrain.

Une plus grande sensibilisation peut également être réalisée en termes de secteurs émergents dans les PMA tels que les industries créatives, les services professionnels, les services TIC et les services touristiques améliorés. Tirons profit de l'attention autour de la dérogation des services aux PMA pour explorer les moyens nécessaires de rendre nos économies plus robustes face aux défis provoqués par la pandémie de la Covid-19.

Par conséquent, nous apprécions les préférences qui ont été notifiées jusqu'à présent. Nous espérons que 5 ans après la soumission des notifications à Nairobi, nous arrivons à mieux comprendre ce qui doit être fait afin d'assurer la diffusion efficace d'information sur les données de services et des outils supplémentaires. Ceci dans le but de relever tous les défis auxquels nos fournisseurs sont confrontés. Nous écouterons attentivement les discussions et nous envisagerons les prochaines étapes.

Sur ce, je voudrais laisser la parole à mon collègue **Madame la Ministre Amelia KYAMBADDE**, de l'Ouganda, qui était à la tête de notre Groupe des PMA au moment de la préparation de la demande collective et de la réunion de haut niveau en 2015.

Elle a été témoin du tournant dans le domaine des services pour les PMA où des indications ont été mises en œuvre sur les préférences en matière de services pour les PMA. Elle a obtenu également l'engagement des membres de faire les premières notifications pour satisfaire aux exigences de la dérogation. Mme la Ministre partagera en effet ses réflexions sur notre position et sur ce dont on pourra prendre connaissance durant cet événement.

Je vous remercie.